

Claus Kjaerby

Le Grand Canal Interocéanique

En 2014, le projet qui a retenu la plus grande attention, aussi bien pour les citoyens nicaraguayens dans leur ensemble que pour les peuples autochtones nahuatl et rama et les communautés afro-descendantes, a été celui du « Grand Canal Interocéanique », une initiative entraînant un processus d'expropriation qui touchera très probablement tous les territoires autochtones du pays, notamment par l'annulation de la garantie d'inaliénabilité des terres collectives dans les régions autonomes du Nicaragua, contenue jusque-là dans les lois 28 et 445.

La première Loi 840, publiée le 14 juin 2013 et nommée « *Loi Spéciale pour le Développement d'Infrastructure et de Transport Nicaraguayen relatif au Canal, aux Zones de Libre Commerce et aux Infrastructures Associées* », a été déclarée inconstitutionnelle devant la Cour Suprême de Justice lors de 32 recours de différents groupes et citoyens qui démontre qu'elle viole, au moins, 44 articles de la Constitution. La Loi 840 a pourtant été déclarée constitutionnelle par la Cour Suprême de Justice désavouant l'accusation (cf. *El Mundo Indígena 2014*). L'une des principales inquiétudes des peuples autochtones et afro-descendants sur cette loi concerne le point qui stipule que « *toute propriété qui soit raisonnablement nécessaire pour le Projet, (...) qu'elle soit privée ou communale, des Régions Autonomes ou de n'importe quelle entité gouvernementale, sera expropriée...* ».

De plus, elle prétend faire de la Commission du Projet de Développement du Grand Canal Interocéanique l'entité qui donne son consentement sur l'usage des ressources naturelles pour le Projet, sur les terres collectives de la Région Autonome du Caraïbe Sud, et en usurpant les droits autochtones et afro-descendants.

Le 7 juillet 2014, l'entreprise concessionnaire chinoise Hong Kong Nicaragua Development Group (HKND) et le Gouvernement du Nicaragua ont annoncé publiquement que le trajet pour le canal interocéanique du Nicaragua passera par la bouche du fleuve Brito, au sud de Rivas par la côte pacifique, et par une entrée proche de la bouche du fleuve Punta Gorda dans les Caraïbes. Le contrat inclut aussi des sous-projets : un chemin de fer, un oléoduc, un lac artificiel, deux ports d'eaux profondes, des aéroports et une zone franche, pour un coût estimé à 50 milliards de dollars, selon l'information officielle du gouvernement nicaraguayen.

Immédiatement après avoir annoncé le projet, HKND Group a réalisé des enquêtes dans toute la zone du canal pour obtenir un panorama de la propriété des terres affectées pour définir le projet en détail, en identifiant et en considérant également les populations à exproprier.

La zone du canal inclut indirectement les terres du peuple náhuatl du département de Rivas et de l'île d'Ometepe, et de manière plus directe, le territoire rama et kriol, titularisé en décembre 2009. Le canal fragmentera ce territoire en deux et expulsera involontairement la communauté autochtone rama de Bangkukuk. Cette communauté est la seule où tous les habitants parlent le rama, une langue déclarée patrimoine de l'humanité par l'UNESCO.

Le 5 décembre 2014, des représentants de la Communauté autochtone Miskitu de Tasbapounie, le peuple rama, le Gouvernement Communal de la Communauté Kriol de Monkey Point et le Gouvernement Communal Créole de Bluefields, ont demandé à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) « *de fournir des mesures de précaution le plus rapidement possible pour que l'État du Nicaragua ne réalise aucun projet associé au Canal jusqu'à ce que les peuples concernés n'aient été consultés de manière adéquate, en accord avec la jurisprudence et les garanties de la Cour Interaméricaine, pour obtenir leur consentement* »¹. Carlos Wilson Willis, une autorité traditionnelle de la communauté autochtone rama, Bangkukuk, où l'État et le concessionnaire du Canal prétendent construire un port d'eaux profondes, a déclaré : « *Nous ne savons pas ce qui va se passer avec notre communauté... où nous allons aller... ni comment nous allons vivre... et ils ne nous ont même pas demandé si nous voulons ce Canal* ».



À la fin de l'année, le processus de consultation des peuples et communautés affectées pour obtenir leur consentement libre, préalable et informé, n'avait pas débuté. La communauté noire créole de Bluefields se trouve dans une situation spéciale où elle compte sur l'unique revendication de titularisation collective non gérée par la Loi 445 et située sur une rive du canal. Apparemment, pour affaiblir cette demande, des agents du conseil régional de la

¹ Le 17 juin 2014, les mêmes sujets avaient présenté en leur nom propre et au nom de leurs communautés et territoires une pétition devant la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH), en demandant que l'État leur fournisse l'information pertinente sur le mégaprojet du Canal Interocéanique, afin de connaître et analyser l'effet possible sur leurs terres et territoires, ainsi qu'une consultation adéquate, en argumentant que leurs droits collectifs et constitutionnels avaient été violés.

En juillet 2013, ces villages et communautés avaient présenté un Recours d'Inconstitutionnalité devant la Cour Suprême de Justice contre l'anomale approbation de la Loi 840, mais en décembre de la même année, la Cour Suprême a déclaré le Recours sans lieu, aux côtés de 31 autres recours de plus que différentes strates et entités de la société nicaraguayenne avaient également présentés.

RACCS (Región Autónoma de la Costa Caribe Sur) ont essayé de destituer cette autorité territoriale au cours d'une assemblée irrégulière, ce qui aboutit au fonctionnement de deux autorités parallèles.

Quand le 22 décembre 2014, Wang Jing, de l'entreprise chinoise responsable (a qui a été attribuée la concession du mégaprojet sans aucune licitation), et Daniel Ortega ont annoncé le début du projet du canal avant qu'il n'existe une étude d'Impact environnemental et social du projet (EIA) ni même une étude publiée sur sa faisabilité financière, économique et commerciale.

Nonobstant, l'entreprise consultante en charge de l'étude, Environment Resource Management (ERM) a présenté des thèmes sérieux de conflictualité environnementale, ainsi que des problèmes d'expulsions forcées :

- La disparition d'habitats pour des espèces intégrées en voie d'extinction (jaguar, tapir, ara, lamantin, fourmilier, tapir, etc.).
- L'impact négatif dans les zones humides protégées au niveau international et sur les oiseaux migrateurs (Sites RAMSAR).
- Le conflit avec la législation nationale des aires protégées.
- Le conflit avec la Réserve de la Biosphère internationalement protégée par l'UNESCO.
- La fragmentation du Couloir Biologique Mésoaméricain.
- La destruction de l'habitat d'eau douce et la détérioration de l'eau potable (pollution du lac du Nicaragua et le bassin du fleuve Punta Gorda).

Cependant, les territoires forestiers des peuples autochtones risquent l'expulsion forcée de leurs habitants ainsi que la menace de colonisation massive par des personnes issues des 277 colonies/villages qui, dans leur totalité, s'affrontent à une expropriation. Selon la Loi 840 et l'Accord Cadre de Concession, ni l'État ni l'entreprise HKDN n'a d'obligation de reloger les expulsés. Mais le manque de volonté de l'État pour résoudre juridiquement les conflits concernant des paysans *mestizos* (métis) situés actuellement et de manière irrégulière sur les territoires autochtones déjà titularisés sous le coup de la Loi 445, indique que ces territoires leur servent à pallier au problème des paysans appauvris, en les déplaçant vers ces territoires forestiers. Dans quelques cas, on promeut l'invasion par le biais d'appâts municipaux (routes d'accès, écoles, donations d'intrants). Dans d'autres cas politiquement plus compliqués, comme l'invasion de zones au cœur d'aires protégées, les autorités arrêtent simplement d'intervenir autrement que de manière symbolique.

Il est donc clair qu'aucune avancée n'a eu lieu de la part des institutions de l'État en faveur de la réalisation complète du processus de titularisation des terres autochtones par exemple via leur régularisation². Cependant, une démarche politique doit se poursuivre pour réformer la Loi 445, en poussant les peuples autochtones et afro-descendants à accepter une « cohabitation » avec les *mestizos* installés illégalement sur leurs territoires. Mais ce travail doit être différent de celui de l'an passé, où un processus législatif national a été impulsé. La stratégie gouvernementale pour imposer cette idée aujourd'hui semble plus politique, en cherchant d'abord une meilleure affiliation autochtone au parti au pouvoir, pour que l'idée soit acceptée depuis l'intérieur du mouvement autochtone.

Ainsi, en avril 2014, le Gouvernement territorial Rama et Kriol (GTR-K), dans une recherche d'alliances territoriales en faveur de la paix sociale, par la promotion d'application de

² La « régularisation » se comprend comme la résolution des conflits avec des tiers, qui sont ces personnes naturelles ou juridiques qui allèguent des droits de propriété à l'intérieur d'une terre communale titularisée.

normes environnementales et conformément à son statut territorial et à la Loi 445, a célébré les premières certifications de cohabitation avec des *mestizos* installés de manière irrégulière sur leur territoire titularisé.

Les citoyens directement affectés pour être situés dans la zone du canal, se sont également organisés et continuent de protester vigoureusement contre le projet pour ne pas avoir été consultés. Ils s'affrontent maintenant à des expropriations involontaires avec une compensation égale ou inférieure à la valeur officielle cadastrale (inférieure si l'on considère la valeur cadastrale supérieure au prix juste du marché, ou sans compensation en cas d'absence de documents légaux). La police et l'armée, conformément à la Loi 840 mais à l'encontre de la Constitution politique, protègent l'entreprise privée HKND et non pas comme défenseurs des citoyens, en facilitant des enquêtes, en entravant l'accès à des points de protestations, en démantelant des protestations légales et en arrêtant des citoyens qui manifestent ou agissent contre le canal.

En considérant le caractère multiethnique et multidisciplinaire des affectations prévues, une alliance s'est formée entre des organisations de la société civile et des autorités autochtones et afro-descendantes dans le groupe appelé Groupe Cocibolca, qui a assumé un rôle prédominant dans la réorientation du projet par rapport aux droits politiques civils et humains. Ce groupe conduit des études scientifiques indépendantes, analyse les normes et manifeste publiquement à chaque étape significative du projet du canal³.

On peut dire que le projet du Canal interocéanique a prouvé être le premier thème de caractère national pendant la nouvelle période du régime du FSLN (*Frente Sandinista de Liberación Nacional*) capable d'organiser la citoyenneté sans qu'importe la religion, l'ethnie ou l'inclination politique partisane. D'ailleurs, l'église catholique qui a été un allié du gouvernement, fait également un appel à la transparence et la participation réelle des concernés par les décisions liées au projet, aux côtés d'un mouvement de pasteurs de différentes églises de la Région Autonome Sud. Toutefois, le mouvement social qui remet en question le projet affronte le défi de maintenir cette lutte comme un agenda en faveur des droits humains et des procédures environnementales, sans devenir une campagne politique assumée par l'opposition partisane, puisque tel n'est pas son objectif.

Au niveau international, il existe des acteurs engagés supposément dans les droits humains individuels et collectifs et environnementaux qui se laissent utiliser par convenance. L'exemple le plus clair est l'entreprise maritime Maersk dont le siège est au Danemark et qui sera probablement le client le plus important au monde, comme l'est aujourd'hui le Panama. Le personnel de Maersk a, sur le moment, exprimé son soutien au projet, et le groupe HKND en a tiré profit pour gagner de l'influence dans le débat public au Nicaragua et sur la scène internationale. Maersk est en même temps une entreprise membre du UN Global Compact Lead supposément engagée et active en faveur des droits humains et environnementaux dans son secteur. Pour le moment, Maersk ne souhaitent pas s'exprimer en public, avançant ne pas avoir d'opinion ou d'intérêt en faveur ou contre le projet.

Le Danemark est justement le pays qui a élaboré pendant 10 ans des programmes des droits humains et environnementaux pour assurer la titularisation collective du territoire forestier

³ L'auto-présentation du Groupe Cocibolca (nom du lac qui sera dragué et traversé par 105 km de canal) : « Nous sommes une Plateforme nationale autoconvoquée d'organisations non-gouvernementales, universitaires, techniques, professionnels, peuples autochtones et afro-descendants avec une expérience dans le travail environnemental, social, d'investigation et de recherche, qui avons suivi et étudié la Loi 840 et l'Accord Cadre de Concession en vigueur pour le dénommé Projet du Grand Canal Interocéanique, promu par le Gouvernement de la République du Nicaragua ».

autochtone rama et kriol et pour établir des arrangements en faveur de la gestion commune des aires protégées sur ce territoire entre autorités autochtones et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MARENA) pour la conservation de la biodiversité. Comme conséquence de cette situation et en rapport avec l'entreprise Maersk, l'ONG danoise Forêts du Monde (*Bosques del Mundo*) a demandé à son ministre du développement et des affaires, Mogens Jensen, qu'il fasse respecter les Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains :

Les États doivent énoncer clairement qu'il est attendu de toutes les entreprises résidant sur leur territoire et/ou juridiction qu'elles respectent les droits humains dans toutes leurs activités.

De son côté, en tant que consultante environnementale reconnue au niveau mondial, l'entreprise ERM prête actuellement son nom à un processus irrégulier avec un haut degré de risque à plusieurs égards. Le 22 décembre de cette année, non seulement le début de la construction du projet a été annoncé publiquement sans connaître véritablement les impacts environnementaux et sociaux du projet, mais les violations claires des droits autochtones persistent également lorsque les principes de la Consultation préalable, libre et informée ne sont pas respectés, que les terres autochtones sont expropriées et les communautés relogées sans leur consentement.

Avec des études pertinentes sur la table, une loi (Loi 840, publiée le 14 juin 2013 et nommée « *Loi Spéciale pour le Développement d'Infrastructure et de Transport Nicaraguayen relatif au Canal, aux Zones de Libre Commerce et aux Infrastructures Associées*) qui a fait l'objet d'une consultation au niveau national et avec le respect dû aux particularités dans les processus de consultation des peuples autochtones, les nicaraguayens auraient pu évaluer le pour et le contre et, en cas d'une évaluation favorable, décider de donner le feu vert à un processus d'autorisation transparente.

La Loi 840 et l'emploi direct et immédiat qu'elle suscite paraît davantage une stratégie pour exproprier des terres de propriété individuelle et collective sur tout le territoire national en faveur d'un consortium international enregistré aux Iles Caïman, avec une structure d'actionnaires et un lien entre les gouvernements de Chine et du Nicaragua peu transparent. Elle exonère l'entreprise de toute obligation tributaire sans contre-prestation assurée. Et l'État a émis ses supposées réserves économiques comme garanties d'accomplissement du contrat. En d'autres termes, que le canal se construise ou pas, une partie du Nicaragua est déjà vendue sans le consentement de ses citoyens, et les peuples autochtones sont contraints à payer le prix le plus fort pour dépendre non seulement économiquement mais aussi culturellement de ces terres et territoires.

L'investissement continué dans les réserves de la Biosphère

La problématique de la déforestation et de l'invasion dans les territoires autochtones au sein de la Réserves de Biosphère BOSAWAS et du fleuve San Juan-Nicaragua, abordée dans

plusieurs rapports annuels antérieurs, n'a obtenue aucune attention effective cette année⁴. Pour conséquence, les députés de la Commission des Affaires des Peuples Autochtones, Afro-descendants et des Régions autonomes ont informé qu'ils sont décidés à fédérer les plaintes d'invasion de colons et d'extraction de bois dans les réserves naturelles de la côte Caraïbe pour dénoncer le manque de protection de l'État du Nicaragua, d'abord auprès de la Cour Suprême de Justice (CSJ) puis, par nécessité, sur la scène internationale.

L'organisation-mère de la nation mayangna, Gouvernement de la Nation Sumu-Mayangna (GNSM) a souffert au début de l'année d'une série de disputes internes liées à la manipulation politique partisane externe. Des chefs mayangna ont émis ainsi, publiquement, une résolution en suspendant les fonctions de leur direction jusqu'à ce que se tienne, plus tard, sa grande assemblée « Asanglawana », à laquelle la nouvelle chefferie s'identifiera. En fin d'année, quelques chefs ont conclu que « *le gouvernement national a encore moins donné cette année un accès à l'information pertinente sur les priorités de l'État au sujet de ces territoires, et il n'a pas été congruent dans son discours supposément favorable aux intérêts des peuples autochtones. La perception que celui-ci trouve son intérêt dans le fait que les peuples autochtones arrêtent d'exister comme institutions publiques s'est accrue, avec celle aussi que les préoccupations du mouvement autochtone sont mal interprétées dans les institutions publiques, comme s'ils étaient leurs adversaires. Mais il est inquiétant que les agents économiques et politiques partisans continuent de s'interposer et d'entraver les affaires internes des peuples autochtones* »⁵.

Les autorités des nouveaux gouvernements territoriaux mayangna, la base du GNSM, et les études sectorielles se rejoignent sur le fait que la négligence de la protection de la Réserve de Biosphère BOSAWAS et les territoires forestiers autochtones correspondant, est la conséquence des priorités suivantes pour le gouvernement national :

- 1/ une politique agraire qui cherche à augmenter l'exportation de la viande bovine et des grains basiques, principalement à des pays membres de l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique (ALBA) ;
- 2/ un intérêt pour maintenir un désordre dans le secteur forestier, ce qui favorise l'extraction illégale de bois pour des entreprises privées, y compris l'entreprise Alba-Forestal, liée au Président de la République ;
- 3/ une stratégie électorale nationale et municipale qui promeut la colonisation des territoires.

Audience pour la CIDH sur la situation des peuples autochtones au Nicaragua

Le 25 mars 2014, en reprenant la majorité des problématiques abordées, la CIDH a concédé une audience au Centre d'Assistance Légale aux Peuples Autochtones (CAL-PI), au Centre pour la Justice et les Droits Humains de la Côte Atlantique du Nicaragua (CEJUDHCAN), au Centre Nicaraguayen des Droits Humains (CENIDH), au Centre pour la Justice et le Droit International (CEJIL) et le Gouvernement Territorial Rama et Kriol (GTR-K), en abordant cinq points :

⁴ Exceptée une première et positive action interinstitutionnelle dans la Réserve Biologique Indio-Maíz entre la *Fundación del Río*, MARENA, GTR-K et l'Armée du Nicaragua, selon la Convention de la Gestion Commune célébrée entre l'État et les autorités traditionnelles rama et kriol du GTR-K.

⁵ Information transmise par Noé Coleman Damacio, représentant de la nation mayangna, député suppléant à l'assemblée nationale.

- 1/ la violation du droit aux territoires des peuples autochtones et afro-descendants par manque de régularisation ;
- 2/ la transgression du droit à la consultation préalable, libre et informée, en utilisant comme exemple le cas du Canal interocéanique du Nicaragua et les concessions pétrolières dans les Caraïbes nicaraguayennes ;
- 3/ la systématique et réitérée violation du droit à la vie qui se poursuit chez les Buzos miskitu des Caraïbes ;
- 4/ l'ingérence partisane des institutions de l'État dans les élections régionales autonomes et internes des communautés et des peuples autochtones et afro-descendants contre leur droit à l'autodétermination et ;
- 5/ la réitération à l'État nicaraguayen du Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination Raciale de la nécessité de l'incorporation et de la considération des communautés et des peuples autochtones du Pacifique, Centre et Nord dans les politiques d'État ; ainsi que l'adoption d'une loi spécifique qui reconnaisse, promeuve et protège leurs droits. Il a été demandé à la CIDH d'insister sur la demande faite il y a plusieurs années auprès de l'État du Nicaragua, pour qu'il autorise une visite de la CIDH dans le pays afin de vérifier ce qui a été présenté à l'audience.

***Claus Kjaerby** est danois, ingénieur civil, avec un master en Études du Développement International. Il a travaillé pendant 18 ans dans l'Amazonie, les Andes et en Amérique Centrale sur les affaires autochtones, la gouvernance territoriale, la préservation de la forêt, la gestion d'aires protégées et l'écotourisme. Il a coordonné des projets de conservation, de titularisation et d'infrastructure sur la côte Caraïbe nicaraguayenne avec des fonds provenant de DANIDA et de la Banque Mondiale/DFID. Il est le représentant régional pour l'Amérique centrale de l'organisation Forests of the World..*

*Source : IWGIA, El Mundo indigena 2015
traduction pour le GITPA par **Sabrina Melenotte**,
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine*